

Programme IVU : Quand prélever un échantillon d'urine pour culture chez les résidents sans cathéter



Envoyer un échantillon uniquement si le résident présente les symptômes suivants :

Miction soudainement difficile ou douloureuse (dysurie aiguë)

Ou

Signes et symptômes cliniques d'une IVU

Au moins deux des éléments suivants :

- **Fièvre** (température buccale supérieure à 37,9 °C ou 1,5 °C au-dessus de la température de référence à deux occasions consécutives dans une période de 12 heures)
- **Nouvelle douleur au flanc ou douleur/sensibilité sus-pubienne**
- **Mictions soudainement impérieuses ou plus fréquentes**
- **Hématurie macroscopique**

***Remarques :**

- Sauf s'ils sont accompagnés de symptômes cliniques (voir l'encadré ci-haut), les **changements de comportement suivants n'indiquent pas** la présence d'une IVU :
 - Détérioration de l'état fonctionnel
 - Détérioration de l'état mental, plus grande confusion, délire ou agitation
- Une chute ne devrait pas être considérée comme un signe d'infection.

1^{re} révision : Novembre 2019



Ne pas prélever d'échantillon d'urine

Sauf si la personne présente des symptômes d'infection des voies urinaires

Ne pas envoyer d'échantillon en présence d'un seul des facteurs suivants :

- **Pyurie ou urine trouble**
- **Fièvre (chez un résident sans cathéter)**
- **Urine odorante**
- **Changement dans la couleur de l'urine**
- **Résultat positif au test sur bandelette**
- **Déshydratation**
- **Changement dans l'état mental**
- **Changement de comportement ou de l'état fonctionnel**
- **Chutes**
- **Demande de la famille**

Cette ressource fait partie du programme sur les IVU de Santé publique Ontario. Pour plus d'informations, veuillez consulter www.publichealthontario.ca/fr/IVU ou par courriel ipac@oahpp.ca.